

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00100

Numéro SIREN : 340 910 231

Nom ou dénomination : HUITRIERE DE RE SARL

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 2034

CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit Conseil

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

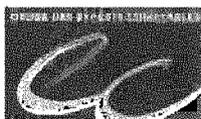
Commissaire aux comptes

SARL HUITRIERE DE RE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 700 €
Immatriculée au RCS de LA ROCHELLE – n° 340 910 231

Siège social : La Maison Neuve
17 590 ARS EN RE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



S.A.R.L. au capital de 125 024 € - T.V.A. intracommunautaire FR63 378 866 206
N° SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS
Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre et Compagnie Cour d'appel de Poitiers

SARL HUITRIERE DE RE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 700 €
Immatriculée au RCS de LA ROCHELLE – n° 340 910 231

Siège social : La Maison Neuve

17 590 ARS EN RE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des Associés en date du 20 Mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice au 30 Avril 2022, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels et situation, est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social, sur la base des derniers comptes clos au 30 Avril 2022, appelle de notre part les observations suivantes :

- Votre société exerce une activité d'achat, de vente, de transformation, d'amélioration de tous produits vivants en milieu marin sur domaine public, maritime et sur domaine privé.
- Son patrimoine est constitué principalement d'immobilisations corporelles, notamment d'outillage, d'agencements et de matériel de transports. Les immobilisations corporelles sont amorties à hauteur de 90% et représentent une valeur nette comptable de 24 506 €.

Un fonds de commerce fait également parti du patrimoine de la structure. Il est inscrit au bilan pour 1 753 €. Sa valeur d'usage est actuellement beaucoup plus élevée.

- Le stock de matières premières et de marchandises, d'un montant de 14 936,28 €, représentent 6% du total bilan. Il a fait l'objet d'un inventaire.
- La structure n'a pas de créances clients. Elle fait des ventes au comptant. Toutefois, elle dispose d'autres créances, principalement composées de TVA.
- Le reste de ses actifs significatifs concerne la trésorerie pour 129 964 € et des valeurs mobilières de placement pour 64 000 €.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Avril 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 162 760 € pour un capital social s'élevant à 7 700 €. Il est prévu une distribution de dividendes à hauteur de 60 000 € brut lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes.
- La situation financière de la société est saine. La société a souscrit 2 emprunts auprès d'établissement bancaire pour l'acquisition d'outillage nécessaire à l'activité. Le capital restant dû, à la clôture, des deux emprunts s'élève à 10 K€.

Les dettes financières comportent également un compte courant d'associés, au nom de Mr et Mme BERTHELOT, d'un montant de 45 K€.

- Les dettes fournisseurs courantes représentent 19 220 €. Il s'agit uniquement de factures non parvenues. Les dettes envers les organismes fiscaux et sociaux représentent 5 967 €.
- Le chiffre d'affaires ressortant de la comptabilité pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 est de 285 977 € (par rapport à 321 K€ pour l'exercice clos 30/04/2021). Il s'agit uniquement de ventes de marchandises au détail.
- Les charges d'exploitation significatives sont :
 - o Achats de marchandises : 161 K€. Il s'agit principalement d'achats d'huitres pour la revente. Le surplus a été mis en stock, à la clôture, pour 9,5 K€.

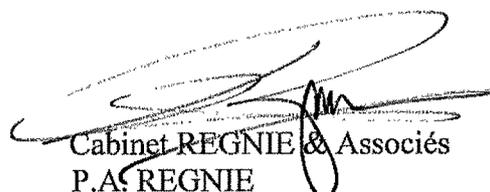
- Charges externes : 38 K€. On y retrouve notamment la location immobilière d'un montant de 6 K€. Ce contrat de location a été validé et correctement renseigné dans les conventions établies par la société.
- Rémunération des gérants : 35 K€. Ce montant a été rapproché des décisions prises en assemblée générale du 20/01/2022 et 21/04/2022, par les associés.

En conclusion sur ce point, on indiquera que la société présente une très bonne situation financière et une rentabilité d'un bon niveau.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, après distribution de 60 K€ de dividendes. La période entre la clôture 30/04/2022 et ce jour est bénéficiaire.

Nous n'avons pas noté la présence d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope, le 21 Mars 2023



Cabinet REGNIE & Associés
P.A. REGNIE
Commissaire à la transformation